

Règlement général du Mondial de la Moule 2021

I. GENERALITES

Le Mondial de la moule est un évènement organisé intégralement par la Ville du Pradet et a pour objectif de développer une activité de basse saison en plein cœur du Centre-ville et de proposer un événement familial, ouvert à tous.

- **Les horaires d'ouverture :**
Vendredi 8 octobre 2021 : de 18h00 à 00h00
Samedi 9 octobre 2021 : de 11h00 à 00h00
Dimanche 10 octobre 2021 : de 11h00 à 21h00

II. LES STANDS

Information concernant le montage/démontage de votre stand :

- Les stands sont installés en plein cœur du centre-ville :
 - Place Général de Gaulle 83220 Le Pradet
 - Place Paul Flamenq 83220 Le Pradet
- Un chapiteau de 500 m² sera installé place Général de Gaulle
- Les stands à l'intérieur du chapiteau mesurent 3m/3m, la ville du Pradet met à disposition des exposants des tables et des chaises pour les aménager aux besoins pour leur stand.
- Les stands à l'extérieur du chapiteau mesurent 3m/3m, la ville du Pradet met à disposition des tables et des chaises pour les aménager aux besoins pour leur stand.
- Les exposants sont attendus pour installer leurs stands le **vendredi 8 octobre à 8h00**.
- **Tous les stands doivent être prêts pour l'ouverture de l'évènement le vendredi 8 octobre 2021 à 18h00**
- Les organisateurs de l'évènement seront sur place à votre arrivée pour vous guider vers l'emplacement prévu de votre stand et répondre à vos besoins et attentes d'ordre technique (matériel, raccordement électrique...)
- Les organisateurs ne mettent pas à disposition de rallonge électrique, vous êtes priés de bien vouloir vous munir d'un touret.
- Des points d'eau sont mis à disposition à proximité du chapiteau
- Les organisateurs mettent à disposition du public et des exposants des commodités situées à proximité du chapiteau.
- L'usage du Gaz est **formellement interdit sous l'enceinte du chapiteau**.
- Sous le chapiteau les cuissons nécessitant des appareils électriques (plaques de cuisson électriques, four électrique) sont tolérées, un espace de cuisson extérieur est à votre disposition pour toutes cuissons au gaz.

- Les exposants ayant un stand à l'intérieur du chapiteau bénéficient d'une zone extérieure dédiée pour effectuer la cuisson de leur préparation

III. LA VENTE

- Les exposants peuvent vendre leurs produits sans interruption selon les heures d'ouverture du chapiteau.
- **Les exposants ne peuvent servir leurs boissons uniquement dans des contenants en plastique pour des raisons de sécurité. Aucune bouteille en verre ne pourra être vendue sous et à l'extérieur du chapiteau. Les cannettes en aluminium sont tolérées uniquement vendues ouvertes.**
- La ville du Pradet organise le nettoyage et la propreté des tables et des espaces de restauration à l'intérieur et extérieur du chapiteau.
- Les exposants sont responsables de la propreté de leurs stands et de leurs cuisines

IV. LA GESTION DES ECO-GOBELETS

- Les éco-gobelets sont vendus au consommateur par l'ensemble des buvettes pour un prix unitaire fixe de 2,00€.
- Les buvettes achètent à la ville du Pradet leur lot de gobelets au prix unitaire fixe de 2,00 €.
- La ville du Pradet est seule à gérer le remboursement des consignes des gobelets sur son stand tout au long de l'évènement.
- Les buvettes peuvent venir s'approvisionner auprès du stand de la ville tout au long de l'évènement uniquement en lot.
- A la fin de la manifestation l'organisation aura la charge de récupérer auprès de votre buvette les gobelets restants afin de les déduire de votre facture finale.

V. LES ANIMATIONS / LA MUSIQUE

Pendant les trois jours des concerts sont organisés par la ville du Pradet. Ces animations sont prévues sur la scène installée à l'extérieure du chapiteau et seront encadrées par une agence de sonorisation. Des concours et déambulations sont également prévus sur l'ensemble du weekend.

VI. LA SECURITE

- Une entreprise de sécurité a été engagée par la ville pour veiller au bon déroulement et à la sécurité de la manifestation. Ainsi des agents de sécurité seront présents sur site sans discontinuer du vendredi 8 au dimanche 10 octobre. Le Gardiennage est assuré également la nuit.
- La sécurité civile sera présente sur site pendant toute la durée de l'évènement

VII. REGLEMENT SANITAIRE

- Tous les exposants et leurs employés doivent être titulaire d'un pass sanitaire valide tout au long de l'évènement. Des contrôles seront effectués de façon aléatoire par l'organisation.

VIII. INSCRIPTION

- Votre fiche d'inscription doit être retournée avec votre règlement en Mairie avant le Lundi 20 septembre par courrier à l'adresse suivante : Hôtel de ville - à l'attention du Cabinet du Maire – Parc Cravéro – av 1ere DFL – 83220 LE PRADET ou par mail à l'adresse suivante : cabinet-elus@le-pradet.fr

Attention : Aucune fiche ne pourra être remise directement à l'accueil de la Mairie vous pouvez cependant les porter directement au service du Cabinet du Maire.

- Une commission se réunira pour étudier les demandes des exposants en fonction de critères assurant la qualité du salon. Les exposants retenus seront informés le 22 septembre 2021. Pour toutes questions concernant cette manifestation vous pouvez joindre le Cabinet du Maire au : 04.94.08.69.72 ou par mail : cabinet-elus@le-pradet.fr
-

IX. REGLEMENT DES STANDS

- Votre règlement doit être obligatoirement joint avec votre fiche d'inscription par chèque libellé à l'ordre du trésor Public.